

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 7 novembre 2016

Mérignac accueille 52 réfugiés dans un Centre d'Accueil et d'Orientation

Un centre d'accueil et d'orientation (CAO) va être installé sur un terrain situé avenue de la Marne appartenant à Bordeaux Métropole, à l'arrière du parking relais. Ce centre accueillera 52 personnes réparties dans 13 bungalows, pendant une durée maximale de cinq mois à l'issue de laquelle ces habitations provisoires seront démontées. Les travaux d'aménagement de la parcelle, pris en charge par l'Etat, sont prévus début novembre pour une ouverture du centre à la mi-novembre. Les réfugiés seront sous la responsabilité de l'Etat et du Diaconat, chargé de l'animation du CAO. Ils resteront sur le site le temps nécessaire pour que soit étudié leur dossier d'obtention du statut de réfugiés.

Alain Anziani a assuré qu'il reste à l'écoute des riverains qu'il a déjà rencontrés le 5 novembre lors d'une réunion d'information en présence du Préfet. Le Maire de Mérignac a rappelé que la Ville avait accueilli depuis le mois de mai 49 réfugiés (dont 22 enfants) dans les quartiers du Burck et de Chemin-Long et a souligné que leur intégration s'est faite très naturellement. « Notre rôle d'élus est d'assumer nos responsabilités et de défendre des convictions et des engagements » a-t-il conclu.

Marie Récalde, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et Députée de la Gironde, a rappelé que la loi votée en juillet 2016 a pu ramener le délai d'examen d'une demande de droit d'asile de 24 à 9 mois et a permis d'améliorer les conditions d'accueil des réfugiés ainsi que leur répartition sur le territoire français.

Débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire a mis en lumière des données nationales (Croissance +1.5%, Inflation +0.8%) permettant de confirmer une reprise de l'économie. Au niveau local, l'année 2016 a été marquée par la mutualisation des services et l'arrivée de 2000 agents municipaux dans les services métropolitains. En 2017, le cycle 2 de la mutualisation sera mis en œuvre : 7 communes (Bassens, Carbon-Blanc, Le Haillan, Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Floirac) et 95 agents sont concernés.

Les perspectives d'évolution financière sont toujours contraintes par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement dont la perte pour la ville est estimée à 24 millions d'euros entre 2014 et 2020. Quant à la dotation de Solidarité Métropolitaine elle reste figée à 2.8 millions d'euros pour 2017. Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la ville est estimé à 85 millions d'euros sur la durée du mandat.

Malgré ce contexte tendu, Mérignac a choisi de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour la 8^{ème} année consécutive. Afin de maintenir les dépenses courantes, une réflexion est menée sur une meilleure équité des tarifs liés aux services à la population. Au niveau des tarifs appliqués, Mérignac se situe dans la tranche basse comparativement aux autres villes de l'agglomération. La Ville poursuit également son désendettement. Il est à noter que l'encours de la dette par habitant à Mérignac est de 167€ alors que ce montant dans les villes de même strate s'élève à 1335 €.

En conclusion, Jean-Marc Guillembet, adjoint au Maire délégué aux finances, a souligné que les orientations budgétaires de Mérignac ont pour objectif de concilier justice sociale et réalité économique.

Fermeture du bureau de Poste de Chemin long : les élus mérignacais votent une motion

Le Conseil municipal a rappelé son attachement au service public postal en votant une motion. Les élus mérignacais déplorent notamment le caractère tardif de l'annonce de la fermeture de la Poste de Chemin Long ainsi que la non prise en compte de l'évolution démographique de ce quartier. Le Conseil Municipal demande à La Poste de reconsidérer sa décision de fermeture de ce bureau.

Texte de la motion en PJ.

Contact presse:

Virginie Bougant Chargée de communication et des relations presse 05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 v.bougant@merignac.com